

CERTIFICATE

La société

DIATEX SAS
Z.I la Mouche
58 rue des Sources
69230 SAINT GENIS LAVAL, FRANCE

est autorisée, selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® et le rapport d'essais **CQ 1083/2**, à utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX®



pour les articles suivants:

Tissus techniques, écrus, teints et/ou apprêtés, à destination des secteurs EPI, Industrie, filtration, composite, événementiel, en 100% polyester recyclé (déchet post-consumer, voie chimique, origine bouteilles plastiques)
Pouvant contenir des fibres ayant des propriétés antistatiques, ou des fibres polyester ayant des propriétés ignifuges et/ou biologiques actives ou être apprêtés avec des substances ignifuges acceptées par OEKO-TEX®.
Elaborés exclusivement à partir de matières premières déjà certifiées selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX®.

Les résultats des contrôles effectués selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® Annexe 4, **classe de produit II**, ont été réalisés sur les articles susnommés et démontrent qu'ils respectent les exigences de l'écologie humaine du STANDARD 100 by OEKO-TEX®, actuellement définies dans l'Annexe 4 pour les articles en contact direct avec la peau.

Les articles certifiés satisfont aux exigences de l'Annexe XVII de REACH (y compris l'utilisation de colorants azoïques, la libération du nickel, etc), à l'exigence américaine concernant la teneur en plomb totale dans les articles pour enfants (CPSIA ; à l'exception des accessoires fabriqués à partir de verre) ainsi qu'à la norme chinoise GB 18401:2010 (les exigences d'étiquetage n'ont pas été vérifiées).

Le titulaire de ce certificat, s'est engagé par une déclaration de conformité selon l'ISO 17050-1, d'utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX® uniquement sur les articles conformes à ceux initialement testés. La conformité est vérifiée par des audits.

Le certificat CQ 1083/2 est valable jusqu'au 31.03.2023

Lyon, 18.03.2022

Richard MARTINETTI
OEKO-TEX® Certification Center

